

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 04/2023

Date : Jeudi 21 septembre 2023 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey – Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

Présidence : Clément Toluoso (Vevey)

Scrutatrices : Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier) – Béatrice Tisserand (Montreux)

Présent(e)s : 56 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 7 conseillères et conseillers

Absent(e)s : -

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
- 3.1 Monsieur Heinz Wernli (Chardonne) en remplacement de Monsieur Philippe Verdan, démissionnaire
- 3.2 Monsieur Serge Luzio (Corseaux) en remplacement de Monsieur Alain Ciocca, démissionnaire
- 3.3 Monsieur Murat Karakas (Montreux) en remplacement de Madame Claudine Borloz, démissionnaire
4. Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Philippe Verdan (Chardonne) démissionnaire
5. Approbation du procès-verbal No 03/2023 de la séance du 08 juin 2023
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Communication du Comité de direction
- 9.1 Réponse à la motion de Monsieur Yvan Cornu (Vevey) : « Modification des statuts d'ASR, composition des délégations au sein du Conseil intercommunal ASR »
10. Rapports des commissions
- 10.1 Rapport relatif au budget 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2023) (Rapp. : Monsieur Nicolino Berardocco, Président)
- 10.2 Rapport relatif à la Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz - Réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 (Préavis No 04/2023) (Rapp. : Monsieur Nicolino Berardocco, Président)
11. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Clément Toluoso (Vevey) ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

1. APPEL

Excusé(e)s : Gilbert Jaunin (Blonay-St-Légier) – Christin Rütsche (Chardonne) – Jacques Keller (Corsier) – Mario Gori (Montreux) – Anna Krenger (Montreux) – Yvan Luccarini (Vevey) – Jacques Sauvonnet (Vevey)

Mme Alexandra Melchior (Vevey) et M. Arnaud Rey-Lescure (Veytaux), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un point 8.1 est ajouté pour le dépôt et le développement d'une interpellation par M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz), intitulée « Sécurité des sapeurs-pompiers ».

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. ASSERMENTATIONS

3.1 **Monsieur Heinz Wernli (Chardonne) en remplacement de Monsieur Philippe Verdan, démissionnaire**

3.2 **Monsieur Serge Luzio (Corseaux) en remplacement de Monsieur Alain Ciocca, démissionnaire**

3.3 **Monsieur Murat Karakas (Montreux) en remplacement de Madame Claudine Borloz, démissionnaire**

Selon la procédure réglementaire, M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis MM. Heinz Wernli (Chardonne), Serge Luzio (Corseaux) et Murat Karakas (Montreux) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PHILIPPE VERDAN (CHARDONNE) DÉMISSIONNAIRE

La candidature de M. Heinz Wernli (Chardonne) est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, M. Heinz Wernli (Chardonne) est élu à la quasi-unanimité (une abstention) membre suppléant de la commission de gestion pour la législature 2021-2026.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 03/2023 DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 03/2023 de la séance du 8 juin 2023 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Néant.

7. CORRESPONDANCE

Néant.

8. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

8.1. Interpellation de M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) - « Sécurité des sapeurs-pompiers »

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Un faisceau d'informations interpellant quant à la sécurité des sapeurs-pompiers qui risquent leur vie pour les habitantes et les habitants de la Riviera doit attirer notre attention et nous inquiéter.

Ainsi, j'aurais souhaité quelques éléments de réponses aux questions suivantes :

- Comment l'ASR garantit leur sécurité de manière générale ?
- Un concept de sécurité existe-t-il pour les sapeurs-pompiers professionnels et de milice ?
- Est-il basé sur les recommandations de la CFST ?
- Pouvez-vous nous détailler les mesures en place ?

- De plus, il semblerait qu'un véhicule a été lourdement endommagé lors de l'intervention à La Tour-de-Peilz du 20 juillet de cette année, pouvez-vous nous confirmer cette information ?
- Comment et pourquoi l'échelle a-t-elle pris feu ?
- Quelles auraient pu être les conséquences ? Cela aurait-il pu être évité ?
- Qu'est-ce qui a été mis en œuvre pour que cet accident ne se reproduise plus ?
- Une analyse de cet accident a-t-elle été effectuée ? Par qui ? Comment ? Quelles sont les conclusions ?

- En matière de prévention, quelles sont les mesures mises en place et quelles formations sont assurées pour protéger la santé des sapeurs-pompiers ? Je pense notamment aux divers polluants et produits toxiques auxquels ils sont exposés lors d'intervention et dans la caserne ?

- Des mesures sont-elles envisagées pour séparer, dans les casernes, les vestiaires des véhicules d'intervention ?

Merci de répondre par écrit à ces questions. »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

9. COMMUNICATION DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Réponse à la motion de Monsieur Yvan Cornu (Vevey) : « Modification des statuts d'ASR, composition des délégations au sein du Conseil intercommunal ASR »

M. Yvan Cornu (Vevey) tient tout d'abord à dire que la proposition du Comité de direction le satisfait pleinement et répond à sa demande. Néanmoins, il souhaite formuler deux remarques. La première concerne la signature du secrétaire. À son avis, le directeur de l'ASR pourrait être un invité permanent du Comité de direction, avec voix consultative, plutôt que le secrétaire. L'art. 20 des statuts permet par exemple que le ou la secrétaire du Comité de direction peut être par exemple celle ou celui du Conseil intercommunal. 2^e remarque : le Comité de direction nous dit que la révision des statuts concernera certes les charges entre les communes membres, mais aussi probablement les articles 27 (capital) et 28 (biens immobiliers) en lien avec le projet de la future Maison de la sécurité. Cette révision devient très large et il espère qu'elle sera séparée en plusieurs projets afin d'éviter un échec devant les conseils communaux des neuf communes membres.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) rappelle que seul un certain nombre d'articles doivent être soumis à l'ensemble des communes. Pour les autres, c'est le Conseil intercommunal qui a la compétence de les modifier. Ce qu'il faut savoir concernant les locaux et biens immobiliers, c'est qu'on est dans l'illégalité depuis la création de l'association puisqu'on loue à Clarens des locaux qui appartiennent à un

propriétaire privé. Or, les statuts ne le prévoient pas. On se devrait donc au moins d'appliquer correctement les statuts. On a le besoin aussi - c'est une demande du Canton - d'augmenter le plafond d'endettement. D'autres modifications plus « cosmétiques » sont liées à des lois supérieures qui ont changé ou à des fusions de communes. Il comprend le souci - qu'il partage - que certains conseils communaux pourraient refuser un article alors que d'autres en refuseraient un autre, ce qui ferait capoter le tout, mais on pourrait aussi nous reprocher de saucissonner les choses en passant les quelques articles principaux qui sont à modifier en plusieurs préavis. Le Comité de direction prend note de ce souci et verra comment y répondre pour satisfaire les uns et les autres. Concernant la signature du directeur qui est, comme son prédécesseur, secrétaire du Comité de direction, elle est conforme aux statuts, mais il est clair qu'il est invité permanent du Comité de direction, avec voix consultative.

Mme Corinne Borloz (Corseaux) remarque que la communication ne mentionne pas la date de son adoption par le Comité de direction, mais juste l'année. Il serait bon d'avoir une date.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) tient à présenter les excuses du Comité de direction et de l'administration face aux soucis rencontrés quant à l'invitation à la Journée de la législature. Il semble que certaines personnes n'ont pas reçu l'invitation formelle. On cherche encore à savoir ce qui s'est passé, mais il espère que le Conseil n'en tiendra pas rigueur.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS

10.1 Rapport relatif au budget 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2023) (Rapp. : Monsieur Nicolino Berardocco, Président)

M. Nicolino Berardocco (Vevey), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

Mme Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) revient sur le point 2 (principes généraux, page 3). Peut-on obtenir un agenda plus précis concernant la nouvelle répartition des charges et des recettes, parce que les différentes commissions des finances doivent aussi traiter des budgets dans les communes ?

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) répond que le Comité de direction travaille depuis longtemps sur cette question. Il y a des étapes qu'on ne peut pas éviter. La Conférence des syndicats a émis des souhaits de modifications, de nouvelles simulations, que le Comité de direction s'est engagé à terminer pour fin septembre ; c'est chose faite aujourd'hui. Il était prévu de dévoiler ces résultats lors du Forum des municipalités, mais la Conférence des syndicats a souhaité que ces réflexions lui soient d'abord présentées, puis qu'ASR organise une séance à l'attention des municipalités, mais il sera vraisemblablement difficile de convoquer toutes les municipalités avant la fin de l'année. Il faut trouver un consensus autour de cette clé de répartition, et ce consensus ne peut être que politique. Ce sont donc les municipalités qui finalement dictent la rapidité ou pas de la mise en place de cette nouvelle répartition. Chaque fois qu'on nous demande des simulations supplémentaires, on a parfois l'impression que c'est juste pour gagner du temps. À un moment donné, il faudra prendre les responsabilités qui sont les nôtres et décider quelle variante choisir. On nous demande aussi d'être plus précis par rapport aux manifestations, le souhait étant de sortir les grands événements du budget d'exploitation traditionnel pour voir quels sont les impacts sur le budget. Tout cela a été fait et c'est le 11 octobre qu'on connaîtra l'avis des syndicats et qu'on saura comment on peut avancer. Le Comité de direction pourra donner de plus amples informations à ce sujet lors de la séance du mois de novembre.

Mme Sarah Dohr (Vevey) demande si le Conseil intercommunal aura accès à l'étude de satisfaction dont il est question dans le rapport de la commission de gestion et qui sera probablement terminée en novembre 2023 ?

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) rappelle la séparation des pouvoirs claire entre les exécutifs et les législatifs. La gestion du personnel est du ressort de l'exécutif. Le Conseil intercommunal n'aura

donc pas l'ensemble des résultats de cette enquête de satisfaction, mais une communication et une synthèse lui seront évidemment présentées.

M. C. Bussy (Vevey) approuve la séparation stricte des pouvoirs. Néanmoins, l'organe délibérant a aussi une fonction de surveillance de l'organe directeur. Dès lors, la commission de gestion aura-t-elle davantage de détails que le Conseil intercommunal ?

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) répond que cette possibilité de surveillance est effectivement de compétence de la commission de gestion, et non de l'ensemble du plénum. On informe assez régulièrement la commission de gestion sur certains sujets. Elle aura donc effectivement tout loisir d'aller plus en profondeur que les conseillers intercommunaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président indique qu'il prévoit de faire voter le préavis sans passer la brochure du budget chapitre par chapitre. Cette proposition ne provoque aucune objection.

Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2023 du Comité de direction sur le budget 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024 qui présente les résultats suivants :

• Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 47'511'639.00
• Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 22'629'630.00
• Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 24'882'009.00
- D'approuver le plan d'investissements pour l'année 2024, qui présente un montant d'investissements de CHF 2'796'500.00.

10.2 Rapport relatif à la Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz - Réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 (Préavis No 04/2023) (Rapp. : Monsieur Nicolino Berardocco, Président)

M. Nicolino Berardocco (Vevey), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

M. J. Fares (Blonay-St-Légier) aimerait savoir qui décidera de l'attribution du mandat à l'issue du concours d'architecture.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) répond qu'un jury sera formé, composé à la fois de professionnels et de membres de l'ASR. Il en profite pour évoquer une promesse faite à la commission de gestion, à savoir la création d'une commission de suivi élargie, d'une quinzaine de membres, comme le permet le règlement. La formation concrète de cette commission sera proposée lors de la prochaine séance, pour qu'une délégation du plénum puisse avoir des informations complémentaires et régulières sur l'avancée des réflexions et du projet. Le but du Comité de direction est de maintenir une information en toute transparence par rapport au Conseil intercommunal.

M. Hervé Devenôge (Montreux) pense que ce projet, qui est très beau sur le papier, pourrait prendre l'eau très rapidement. En effet, le 18 juin dernier, la population montreuusienne a accepté l'initiative « Sauver Les Grands Prés » à plus de 71%. Cette initiative visait en premier lieu à rendre inconstructible une parcelle appartenant à la commune de Montreux, sur laquelle étaient prévus 232 logements, dont une partie en loyers subventionnés. Ce projet était situé à 200 mètres à vol d'oiseau de la parcelle prévue pour la réalisation de la Maison de la sécurité. Les arguments mis en avant par le comité de l'initiative peuvent être majoritairement repris pour bloquer le projet de l'ASR. La réalisation d'une maison de la sécurité exigera certes, dans un second temps, un vote du Conseil intercommunal, mais avant cela, il faudra que la commune de Montreux valide le PPA et définisse de quelle manière le terrain sera mis à disposition de l'ASR. À ce stade, rien ne garantit que nous puissions réaliser ce projet au vu du vote précité ainsi que des échos provenant de différentes associations qui se sont engagées contre les « Grands Prés » et qui veulent repartir au combat. Pour le groupe des Vert.e.s de Montreux, il n'est pas concevable de dépenser quasiment un million de francs d'argent public sans une validation du projet par les Montreuusiennes et Montreuusiens. Il propose donc d'amender le préavis afin de limiter, dans un premier temps, les dépenses liées à l'établissement du PPA. Dans un second temps, soit dès l'entrée en force du PPA, il sera possible de débiter le concours d'architecture. Cette façon de faire évitera de dépenser presque CHF 600'000.- inutilement si le PPA devait être refusé et de préserver ainsi les finances de nos différentes communes. Les conclusions du préavis seraient modifiées de la manière suivante :

1. d'autoriser le Comité de direction à ~~organiser un concours d'architecture~~, à élaborer un projet de plan d'affectation et un projet routier, ainsi que confier les différentes démarches à des spécialistes sur la base des offres ci-jointes *pour un montant maximum de CHF 359'400.00* ;
2. d'autoriser le Comité de direction à *organiser un concours d'architecture, dès l'entrée en force du plan d'affectation pour un montant maximum de CHF 592'000.00* ;
3. de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 952'600.00 au maximum pour la réalisation des tâches susmentionnées ;
4. d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans ;
5. d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cet investissement.

M. Lionel Winkler (Montreux) : « Malgré un réchauffement climatique certain, la frilosité des Vert.e.s de Montreux pour un projet régional d'utilité publique surprend (ou pas), mais ne correspond pas à l'état d'esprit majoritaire du groupe de Montreux. Certes, l'aspect financier de ce préavis d'étude apparaît exagéré aux yeux de bien des membres du groupe de Montreux, mais nous ne sommes pas maîtres des normes SIA, ni des prix du marché en vigueur en ce qui concerne les bureaux d'architectes et autres bureaux d'études de la place. Cependant, est-il nécessaire de rappeler que le montant d'un préavis est un montant maximum accordé à un organe exécutif ? Nous ne pouvons donc qu'apporter notre confiance dans la parfaite gestion financière du Comité de direction, en particulier dans ses négociations et celles des services de l'ASR, qui vont aller dans le sens de la sauvegarde des intérêts et des deniers publics. Ceci dit, les CHF 952'000.- du préavis vont être comptablement répartis entre les neuf communes de l'association, toutes concernées par ce projet. Cela me paraît du coup plus « digeste » pour la population montreuusienne et devrait donc rassurer les Vert.e.s de Montreux. Surtout en comparaison des 2 millions que vont coûter aux mêmes contribuables montreuusiens la mise en place du biotope des Grands-Prés voté en juin dernier. La majorité du groupe craint que la proposition des Vert.e.s de Montreux freine fortement l'avancement du projet, voire le stoppe pour 2-3 ans. Particulièrement ennuyeux donc quand on connaît aujourd'hui la vétusté des locaux de l'ASR et qu'on sait depuis longtemps que le site de Clarens n'est pas indéfiniment à disposition de l'ASR, bien au contraire. Oui, c'est vrai, force est de constater que les référendums populaires deviennent réguliers à Montreux tant la sensibilité de sa population est significative, en particulier pour les grands projets immobiliers. Somme toute, quoi de plus démocratique dans un monde qui bouge et dont l'évolution inquiète peut-être. Mais pour se forger un véritable avis, encore faut-il avoir toutes les informations qui permettent de juger, de jauger, et finalement de décider. Pour ma part, et à titre tout à fait personnel, je ne sais pas encore à ce stade ce qui va déranger le plus le voisinage de la Maison de la sécurité à Chailly, entre les moustiques et autres coléoptères du biotope des Grands-Prés ou la saine activité d'êtres humains au service de la sécurité publique. Il me manque des détails. Mais pour la majorité du groupe de Montreux, il est une évidence de laisser le Comité de direction poursuivre sa communication et son

ouverture de discussion, également avec les opposants, jusqu'à présent très active et d'un état d'esprit participatif, de laisser le Comité de direction présenter à la population de notre région, et donc aux conseils communaux et à notre Conseil, toutes les finalités du projet afin que chacun puisse en toute connaissance de cause se déterminer pour la suite du projet et sa réalisation. Et enfin, laissons le Comité de direction maîtriser l'aspect financier de ces études et du projet, bien entendu sous le regard attentif et critique de l'ensemble du groupe de Montreux, pour ne pas dire, car j'en suis certain, de l'ensemble du Conseil intercommunal et de sa commission de gestion. En conclusion, afin de ne pas entraver l'avancement d'un projet prioritaire pour l'entier de la population de la Riviera, la majorité du groupe de Montreux recommande de ne pas soutenir l'amendement des Vert.e.s de Montreux. »

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) ne peut cacher son étonnement que M. Hervé Devenoge (Montreux) et Mme Béatrice Tisserand (Montreux), qui étaient dans le comité en faveur du bétonnage des Grands-Prés, alors que le parti des Vert.e.s était divisé sur la question, s'expriment aujourd'hui à ce sujet. A Montreux, il faut vraiment qu'on clarifie ce qu'on souhaite pour cette ville. Elle invite donc le Conseil à ne pas accepter cet amendement.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) indique que la plus grande crainte du Comité de direction, c'est que l'amendement saucissonne les choses et retarde encore davantage le projet. Les réflexions ont démarré en décembre 2017. À la suite de premiers contacts avec le propriétaire des locaux de Clarens, qui a changé depuis, on savait très bien qu'on n'allait pas pouvoir rester à Clarens et qu'il fallait impérativement trouver des solutions. Le personnel travaille dans des conditions qui sont totalement inacceptables. Cela signifie qu'un jour ou l'autre, les prestations qui sont offertes à la population ne seront plus à la hauteur de ce qu'elle attend. C'est une tâche étatique qui est mise en place et exécutée par l'ASR. Il peut entendre les remarques, mais on ne peut plus attendre, il faut qu'on avance. Cela ne veut pas dire qu'on doit foncer tête baissée. On travaille main dans la main avec la Municipalité de Montreux pour trouver les meilleures solutions, pour ne pas dire les moins mauvaises, qui puissent satisfaire l'ensemble de la population, les éventuels opposants et les voisins afin de maintenir le niveau des prestations qui sont offertes actuellement. Une première séance participative a eu lieu, d'autres sont prévues, pour essayer de trouver des consensus et éviter ainsi de passer en force un projet qui ne conviendrait pas. Il invite donc le Conseil à refuser l'amendement.

M. Hervé Devenoge (Montreux) précise qu'à ce jour, les associations n'ont pas été contactées.

Mme Arianne Rouge (Corsier) pense qu'on est tous conscients de la nécessité de cette Maison de la sécurité. Vis-à-vis de la population, il faut absolument que le Conseil intercommunal donne un message clair en soutenant ce projet. Elle propose donc de refuser cet amendement.

Mme Laura Ferilli (Blonay-St-Légier) croit que toutes les personnes qui sont membres du Conseil intercommunal depuis quelque temps déjà, même celles qui soutiennent éventuellement cet amendement, ont bien compris que les locaux tombent en ruines et que cela n'est plus possible. Elle ne les a pas entendus dire qu'elles étaient opposées. Lors de la séance préparatoire du groupe Amont, elle a entendu que la Municipalité de Montreux était en pourparlers avec les associations opposées aux Grands-Prés. Qu'en est-il ? Est-ce qu'on peut s'attendre à ce que les choses soient apaisées et qu'on puisse aller de l'avant ? Elle se dit en faveur de ce projet, mais pour que les choses se passent bien.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) répond que la Municipalité de Montreux n'est pas porteuse du projet. Ce n'est donc pas son rôle de prendre contact avec les associations. Des discussions ont lieu entre l'ASR et la Municipalité, mais ce projet, respectivement les discussions qu'il pourrait y avoir avec les potentiels opposants, devraient se faire par le biais de l'ASR.

M. Rodrigo Leal (Jongny) remarque que l'ASR a déjà contacté les opposants en les invitant à une séance, à laquelle il a lui-même participé, pour connaître ce projet. On a pu parler avec elles.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) répond qu'effectivement il y a eu un premier atelier participatif, auquel un certain nombre d'opposants ont pris part. Mais ce n'était que la première étape et il doit y en

avoir d'autres ; cela fait partie du processus. Comme pour tout plan d'affectation, c'est la Municipalité qui porte le plan d'affectation, mais c'est bien l'ASR qui pilote le projet.

M. Cédric Bussy (Vevey) peut entendre la prudence, même s'il soupçonne un peu une manœuvre dilatoire, parce qu'on a aussi la responsabilité d'engager ou pas les biens de l'association, comme rappelé lors de la prestation de serment. Mais il trouve cet amendement quelque peu boiteux. Par exemple, le projet routier devrait tout de suite être imaginé alors que peut-être on ne va pas dans un plan d'affectation. Donc, on construit une route, mais pas en fonction de sa destination. Fondamentalement, la responsabilité qu'on a ici est d'avoir un positionnement politique. Est-ce qu'on est pour ce projet ou pas ? Et si l'on est pour ce projet, qu'on pense qu'effectivement jusque-là les étapes ont été bien réalisées, avec des réflexions stratégiques sur l'emplacement, sur la mobilité, avec des études préalables, mais aussi une démarche participative qui a intégré les opposants, il faut aller de l'avant. Il invite donc le Conseil, toute prudence gardée, à refuser cet amendement et à accepter les conclusions du préavis. Il précise qu'il parle en son nom propre et pas du groupe Vevey, qui a beaucoup débattu de cette question.

M. Yvan Cornu (Vevey) considère de loin pas impossible que le maître d'ouvrage et futur propriétaire constructeur de cette maison de la sécurité soit en fait la commune de Montreux. Dans ce cas, est-ce que ce montant de quasiment un million de francs, au lieu d'être amorti par ASR et les neuf communes qui la composent, ne pourrait pas être considéré comme transféré dans le crédit de construction, qui sera ensuite porté par la commune de Montreux ?

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) répond qu'à aucun moment, la réflexion a été que le propriétaire de la Maison de la sécurité soit la commune de Montreux. C'est bien l'ASR qui pilote les choses, qui mandatera les entreprises, etc. Le lien avec la commune de Montreux, c'est d'abord l'acceptation par son Conseil communal du plan d'affectation puis, dans le même projet ou à un autre moment, la définition du droit de superficie (DDP) qui devra être versé par l'ASR à la commune de Montreux.

M. Yvan Cornu (Vevey) donne l'exemple de la commune de Nyon, qui vient d'inaugurer son nouvel hôtel de police pour le compte d'une association de police. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Nyon a conduit l'ensemble du projet, elle est propriétaire du bâtiment et le loue à l'association de police. Les modèles peuvent donc être différents et c'est un élément qui méritera d'être discuté au sein des diverses communes et de notre Conseil intercommunal.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) répond que c'est effectivement un modèle qui existe, mais il faut savoir que les partenaires qui viennent d'intégrer ce nouvel hôtel de police n'ont pas participé aux réflexions sur les locaux et les besoins. Dans notre réflexion, nous intégrons dès le démarrage du projet le Ministère public, qui aimerait pouvoir profiter de locaux dans ce bâtiment, la police cantonale également. Il y a effectivement des modèles de financement qui peuvent être différents et l'on ne va bien évidemment pas se priver d'y réfléchir. On aimerait même avoir plusieurs variantes à discuter avec la commission de gestion. Nyon est un exemple de réalisation, mais ce n'est pas nécessairement celui qu'on pourrait ou qu'on va suivre.

La parole n'est plus demandée. Au vote, l'amendement de M. Hervé Devenoge (Montreux) est refusé à une large majorité (dix avis favorables et sept abstentions).

Mme Béatrice Tisserand (Montreux) admet qu'elle-même et son collègue faisaient partie du comité en faveur du projet des Grands-Prés, mais cela ne les empêche pas de réagir. Le préavis de ce soir a fait grand bruit au sein du groupe des Vert.e.s de Montreux. Les quelques petites incohérences relevées sont pour le moins piquantes : des places de parc pour l'administration qui est active en journée avec des moyens de transports publics à disposition, alors que les pompiers volontaires doivent chercher des places sur les parcs alentour ; est-ce cela la vision de l'urgence ? 60 personnes ont participé à l'atelier, selon le communiqué de presse, alors qu'elles étaient 80 selon le préavis... 1'100 véhicules/jour dans le préavis « Grands-Prés », qui traitait de la même zone, alors que dans le préavis qui nous occupe on évoque 1'200 véhicules/jour... L'accessibilité du site en mobilité douce, tant pour les vélos que les piétons, n'est pas à la hauteur de l'ampleur du site ; cela figure en filigrane dans les études. Et, bien sûr, la biodiversité présente sur le site ne sera pas de retour avant bien des années

avec ces importants mouvements de terre. Ça gronde à nouveau du côté de Chailly-sur-Montreux et il serait judicieux d'entendre ces frémissements avant d'investir un million de francs pour une étude. Le projet semble disproportionné tant physiquement que financièrement. Les Vert.e.s ne se disent pas convaincus que le regroupement de l'ensemble de l'ASR sur un site permettra des synergies importantes et des économies à la hauteur des investissements. Cela augmentera automatiquement les charges pour le contribuable. Le seul besoin reconnu actuellement concerne le site principal de Clarens. Les Vert.e.s pensent qu'un projet moins ambitieux et limité au développement d'un site adapté aux activités de Police Riviera serait un bon compromis. Il faudrait le réaliser dans un lieu urbain déjà construit ou en friche afin de respecter la volonté populaire. Au vu de ce qui précède, les représentants des Vert.e.s de Montreux s'opposent à ce préavis.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) se voit contraint de réagir. Cela fait depuis 2017 qu'on réfléchit à ce projet, l'ensemble des membres des comités de direction successifs n'ont pas attendu ce soir pour imaginer toutes sortes de solutions. On a réfléchi, on s'est appuyé sur des mandataires, on écoute d'autres personnes, on n'est pas totalement obtus. On a présenté ce projet, étape par étape, au forum des municipalités, à la Conférence des syndicats. Il trouve donc un peu fort qu'on arrive maintenant pour dire que c'est dispendieux, qu'il faut faire autrement. Il remercie les personnes qui ont pris la parole ce soir pour dire qu'il y a maintenant un signal politique à donner de la part du plénum. Est-ce qu'on veut maintenir les prestations sécuritaires sur la Riviera ? Si l'on pense que c'est important pour notre population, il faut faire confiance aux comités de direction et conseils intercommunaux successifs qui ont suivi jusque-là ce projet. On tente d'être le plus transparent possible, on a essayé de trouver des sites dans les différentes communes. Forcément qu'un certain nombre de communes sont potentiellement plus accessibles et ce n'est pas faute d'avoir essayé de trouver un site qui réponde aux décisions et réflexions successives du Comité de direction, appuyé par le Conseil intercommunal. On a des partenaires cantonaux qui nous suivent. M. Vassilis Venizelos est le mandataire du Conseil d'État ; il ne vient pas spécialement d'un parti de droite, pourtant il soutient ce projet, tout comme le Ministère public. Si l'on donne un signal mitigé ce soir, que vont faire les services de l'État ? Le Conseil intercommunal a une responsabilité politique et il espère qu'il prendra les bonnes décisions.

Mme Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) ajoute que ces deux dernières années, les coûts de la construction ont augmenté de 20%. Veut-on attendre encore plus longtemps ?

M. Joey Fares (Blonay-St-Légier) revient sur les estimations pour les places de parc, la taille des zones, etc. Il ne voit pas en quoi le nombre de places de stationnement prévu est disproportionné. Cela lui paraît plutôt assez bien réparti par département. Ce n'est donc pas correct d'insinuer le contraire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une très large majorité (quatre avis contraires et sept abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 04/2023 du Comité de direction du 4 mai 2023 relatif à la Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz - Réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.00,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser le Comité de direction à organiser un concours d'architecture, à élaborer un projet de plan d'affectation et un projet routier, ainsi que confier les différentes démarches à des spécialistes sur la base des offres jointes au préavis No 04/2023 ;

2. de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 au maximum pour la réalisation des tâches susmentionnées ;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans ;
4. d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cet investissement.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier), au nom du Comité de direction mais aussi de tout le personnel de l'ASR, remercie infiniment le Conseil intercommunal d'avoir donné un signal clair ce soir.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Yvan Cornu (Vevey) revient sur les attributions du Bureau. C'est la commission de gestion qui a été nommée pour examiner le préavis concernant la Maison de la sécurité. Il lui paraît important qu'à l'avenir la décision de nommer une commission ad hoc ou la commission de gestion reste dans les mains du Bureau.

M. Yanick Hess (Montreux) rappelle que le Comité de direction a effectivement fait cette proposition, mais c'est bien le Bureau qui a décidé que, pour la première étude, la commission de gestion examinerait l'objet et proposerait ou pas de poursuivre ses travaux. Or, comme l'a dit M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier), c'est finalement une commission de suivi qui sera nommée.

M. Cédric Bussy (Vevey) se souvient avoir dit à l'époque que confier ce préavis à la commission de gestion était une mauvaise idée, parce que la commission de gestion est une commission de surveillance qui préavise sur les objets financiers. Il avait été argué notamment que cette question était purement financière, raison pour laquelle cette première partie pouvait être traitée par la commission de gestion. Le débat de ce soir montre que cela va bien au-delà des aspects financiers. Il souhaite donc qu'à l'avenir on attribue à la commission de gestion les responsabilités qui sont les siennes et que pour des objets particuliers, on nomme une commission particulière.

Mme Sarah Dohr (Vevey) aimerait savoir si la facturation du Vibiscum Festival est terminée.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) rappelle que le Comité de direction s'est engagé, lorsqu'il a reçu la demande d'exonération, à présenter au Conseil intercommunal un préavis une fois que nous aurions reçu les comptes définitifs. Nous avons encore relancé les organisateurs récemment, mais n'avons toujours pas les comptes définitifs. Tant que nous ne les avons pas, le Comité de direction ne peut pas présenter un préavis qui permettrait ou non au Conseil intercommunal de décider d'une exonération totale ou partielle.

M. Lionel Winkler (Montreux) aimerait, en son nom personnel, mais d'autres aussi, remercier le Comité de direction et tous les collaborateurs de l'ASR pour la Journée de la législature. On a pu découvrir toutes les facettes de la sécurité publique. Les démonstrations et les stands étaient particulièrement intéressants, l'accueil était formidable. Bravo pour cette journée, merci, et à dans 5 ans !

M. Frédéric Pilloud, directeur, tient à remercier très sincèrement le Conseil intercommunal de la confiance témoignée non seulement au personnel, mais aussi aux différents services de secours de la Riviera, par l'adoption des deux préavis ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h40.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président
Clément **TOLUSSO**



La Secrétaire
Carole **DIND**

